

De : [Accès à l'information - Montérégie](#)
A :
Objet : Demande d'accès à l'information n° 200811950 - courriel réponse
Date : 20 octobre 2022 09:42:00
Pièces jointes : [Fiche GTC n° 4938.pdf](#)
[Avis de recours.pdf](#)

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 16 septembre dernier, concernant la fiche GTC n° 4938 au 186, boulevard Saint-Jean-Baptiste à Châteauguay.

Les documents visés par votre demande sont accessibles et joints au présent courriel.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acc@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
201 place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur 450) 928-7755
www.environnement.gouv.qc.ca

MONTÉRÉGIE

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 4938

NO LIEU : X2006474

ANCIEN NO GTC : 161454

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Automobile Serge Hamelin

NOM DE LA FICHE GTC : Auto Serge Hamel

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Milieu(x) receteur(s) affecté(s) : Sol

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

186, boulevard Saint-Jean-Baptiste
Châteauguay (Québec)

MUNICIPALITÉ

Châteauguay

MRC

Roussillon

CODE POSTAL

J6K 3B6

LOCALISATION CADASTRALE

LOT	RANG, CONCESSION ...	CADASTRE
142-51		Saint-Joachim, Paroisse de
142-52		Saint-Joachim, Paroisse de
142-53		Saint-Joachim, Paroisse de
142-54		Saint-Joachim, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

4710244

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 45,3524527778

LONGITUDE : -73,7191944444

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE	MUNICIPALITÉ	CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Cessation d'activité

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS	175	50	225
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² :

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : Plage B-C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Benzène (pot)
Éthylbenzène (pot)
Hydrocarbures légers*
Toluène (pot)
Xylènes (o,m,p) (pot)

EAU SOUTERRAINE

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

MONTÉRÉGIE

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 4938

NO LIEU : X2006474

ANCIEN NO GTC : 161454

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

MONTÉRÉGIE

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 4938

NO LIEU : X2006474

ANCIEN NO GTC : 161454

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1999

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE :

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1997
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1997
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Bioventilation

Fortin, Pierre

Élimination dans un LET/LEET/LED/CD/LEMN/LETI

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

En 1997, il y a eu démantèlement des installations pétrolières de la station-service Sunoco alors propriété d'Ultramar (3 réservoirs d'essence souterrains, 1 réservoir d'huile à chauffage souterrain, 1 réservoir d'huiles usées, 1 îlot de distribution d'essence, des conduites souterraines pour l'essence, 2 monte-charges et 1 séparateur). La restauration du terrain fut complétée en laissant en place des sols respectant les critères C applicables. Toutefois, la caractérisation de l'eau souterraine n'était pas conforme aux exigences des Guides applicables, la caractérisation a été considérée comme incomplète.

En 2007, une révision du dossier a été faite dans le cadre du projet d'ajout d'un lave-auto par le propriétaire actuel qui opère un commerce de vente d'automobile usagées (Auto Serge Hamelin). Cette activité ne comportant aucun service d'entretien mécanique ni de distribution d'essence, l'ajout d'un lave-auto n'a pas été considéré comme un changement d'usage en vertu de l'article 31.53 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), entré en vigueur en mars 2003. Toutefois, l'ajout d'un lave-auto impliquant des travaux d'excavation de sols, un suivi environnemental réalisé par une firme qualifiée a été exigé du propriétaire. Un rapport de suivi établissant la qualité des sols laissés en place sous les infrastructures et confirmant une gestion adéquate des sols excavés devra être transmis au Ministère. Sur réception d'un rapport de suivi conforme, l'année 2007 sera inscrite comme année civile de fermeture du dossier. Cependant, tout changement ultérieur d'utilisation pour un usage plus sensible sera soumis aux exigences de l'article 31.53 de la LQE, ce qui impliquera une caractérisation attestée par un expert habilité incluant une caractérisation de l'eau souterraine.

Fiche créée le 30 juillet 2001 par BV

Dernière mise à jour faite par Pierre Fortin, chimiste, le 25 juillet 2007

DATE DE CRÉATION : 1990-01-01

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2007-07-25

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-20